Économie & Politique

L'Allemagne s'oppose au plafonnement des prix du gaz en Europe

UNCENT GEORIS

Les 27ministres européens de l'Énergie, réunis vendredi à Bruxelles, ont approuvé un paquet de mesures d'urgence pour combattre la crisé energétique et la fièver inflationniste qui menacent l'Europe d'une récession. Ces mesures, proposées par la Commission européenne, permettront de redistribuer une partie des bénéfices exceptionnels des entreprises énergétiques aux ménages et aux entreprises en difficulté. Les fats européens se sont aussi engagés à réaliser des économies d'électricité.

La suite des débass fuit houleuse, Pour une grande majorité d'États européens, dont la Bélgique, ces mesures ne suffisent pas, car elles ne s'attaquent pas à la racine du problème: la hausse des prix du gaz provoquée par la guerreen Ukrainect les manipulations du Kremlin sur les livraisons de Gazprom. Or, il y a urgence au vu des actes de sabotage commis contre les gazoduss Nord Stream et 2.

Ces États réclament une interven-

Stream 1 et 2. Ces États réclament une interven tion radicale sur le marché, à savoir un plafonnement des prix du gaz. Quelques autres, l'Allemagne en tête, font de la résistance.

«Plafond dynamique»

«Plafond dynamique»
En début de semaine, 15 Eats, parmi
lesquels la France et la Belgique, ont
écrit une lettre à la Commission
réclamant un aplafond dynamique
sur les prix du gaz importé dans l'UE.
Lors des débats, l'Allemagne, le
Danemark, les Pays-Bas, l'Autriche et
la Hongrie se sont opposés vigoureusement à cette proposition, craignant
qu'elle mette en danger la sécurité
d'approvisionnement. Berlin, qui
vient d'adopter ses propres mesures
d'idés à 20 om illiarts d'euros, est
l'opposant le plus farouche.
Sebon nos informations, au moins
quatre pays, dont la Suède et la Fin-

quatre pays, dont la Suède et la Fin-lande, se sont ralliés aux partisans du

lande, se sont ralliés aux partisans du plafonnement. «Les opposants au plafonnement des prix dugar sontde plus en plus isolés, mais l'Allemagne na pas plés, confie un diplomate.

La ministre belge de l'Energie, l'inne Van der Straeten (Groen), n'a rien liáché. «A un moment donné, il atut déciders, a-t-elle dit, eil n'y a pas de problème de sécurité d'approvisionnement, voyez la Belgique et l'Italie qui continuent à exporters.

Pour la Tchéquie, qui occupe la présidence toumante du Conseil de l'UE, il y a urgence. «Nous devons

LE RÉSUMÉ

européenne s'est rangée derrière les opposants, menés par l'Allemagne.



nd de l'Energie Robert Habeck (au centre) est l'un des principaux opposants au projet de plafonne

continuer le travail. Nous sommes dans une guerre de l'énergie avec la Russie, qui touche fortement notre industrie», a déclaré le ministre tchèque de l'Industrie et du Com-merce, Jozef Sikela.

La Commission derrière

La Commission s'est rangée derrière les opposants. La commissaire char-gée de l'Énergie, Kadri Simson, est venue au Conseil avec un document

venue au Conseil avec un document officieux (anon-paper) suggérant de plafonner les prix du gaz russe. Mais la plupart des ministres ontrepoussé l'idée. Tout au plus, l'exécutif européen s'est-sil engagé à négocier un scorridor de prixo lors de ses pourparlers avec les fournisseurs de gaz de confiance, comme la Novège.

les fournisseurs de gaz de confiance, comme la Norvège. La Commission propose aussi de créer unnouvelindice des prix du gaz en Europe pallant un TIF troy obail et de plafonner les prix du gaz utilisé

par les centrales électriques.
Ce débat révèle deux grandes lignes de fracture: l'opposition idéologique de la Commission à toute intervention radicale sur les marchés de l'énergie, alors qu'un nombre croissant d'Eats la réclame, et sa tendance à donner une voix prépondérante à l'Allemagne.

Vir l'impages l'accomment de l'anne de l'an

I'Allemagne. Vu l'impasse, la question sera évo-quée par les chefs d'État et de gouver-nement lors du sommet informel de Prague, les 6 et 7 octobre. D'ici là, les tractations entre les ministres et la Commission se poursuivront.

Trois mesures d'urgence Il ya tout de même eu des avancées lors de cette réunion. Les ministres ont approuvé la «contribution tem-poraire de solidarité» qui permettra aux gouvernements nationaux de récupérer les profits excédentaires réalisés par les producteurs de pétrole, de gaz et de charbon à la faveur de la flambée des prix. Le taux

de cette contribution sera «d'au moins 33%», selon Sikela.

Le Conseil a aussi approuvé un prélèvement sur les revenus excédentaires des producteurs d'électricié n'utilisant pas le gaz, c'est-à-dire ceux utilisant le renouvelable et le nucléaire. Les prix de l'électricié étant liés à ceux du gaz, ces deux énergies ont aussi profit de la hausse des prix. Le plafond sera fixé amaximum ilso euros par mégavattheure. Il s'appliquera jusqu'au 30

theure. Il s'appliquera jusqu'au 30 juin 2023.
Selon la Commission, ces prélèvements permettront de récolter 140 milliards d'euros qui seront redistribués aux ménages et aux entreprises en difficulté. Les États européens es ont aussi obligés àréaliser des économies d'électricité représentant sau moins 5% de leur consommation aux heures de pointe jusqu'au 31 mars 2023 Ces mesures d'urgence s'appliquerontà partir du 1er décembre.

Le Fédéral proche d'une proposition de taxation des surprofits

En parallèle du conclave

En parallèle du conclave budgétaire, le gouvernement paufine sa proposition de taxation des surprofits réalisés par les producteurs d'énergie en ces temps de crise. Le plafonnement des revenus prévu par la Commission servira de base au modèle belge.

MAXIME VANDE WEYER

Devenus l'ennemi public numéro i en ces temps extraordinaires, les bénéfices exceptionnehs réalisés par les entreprises énergétiques du fait de la crise - les fameus surprofits veinent peu à peu l'étau législatis es resserrer autour d'eux.

Plafonnement des revenus

En Belgique, une proposition concrète devait être présentée par propor proposition. Cest une période courant de décembre 2022 à mars 2023. Une méthodes imiliaire devarit être adoptée en Belgique, moyennant cerades revenus

En Belgique, une proposition concrète devait être présentée par

notamment concernant le montant du plafond et la période cible», ex-pose Stéphanie Maquoi, «lci, le diable se cache dans les détails. Il aut pouvoir viser juste et dapter la taxation à chaque mode de produc-tion. Nous devons pouvoir distin-guer les revenus liés aux différents modes de production dans le porte-feuille des producteurs», pour-vite-lle des producteurs, pour-vite-lle des producteurs, pour-

feuille des producteurss, pour-suit-elle.
En effet, les spécificirés belges, comme la contribution de réparti-tion déjà prélevée sur les centrales nucléaires, doivent être prises no compte. Rappelons fei que dans sa demière-étude, la Creg, le régulateur fédéral de l'énergie, plaidait pour une augmentation de la rente nu-cléaire via un rehaussement de la contribution sur les réacteurs les plus récents ainsi que de la rede-vance annuelle de 20 millions

réglementaire fixé au niveau européen nous a donné les grandes lignes pour faconner

«Les opposants au plafonnement des prix

du gaz sont de plus en plus isolés, mais l'Allemagne

STÉPHANIE MAQUOI PORTE-PAROLE DE LA IM-FÉDÉRALE DE L'ÉNERGIE

que, dans le même rapport, la Creg appelait à une captation des surpro-fits réalisés par les centrales à gaz, mais ne signalait rien de la sorte au sujet des éoliennes en mer avant

2023.
L'étude en question a bien sûr ali-mentéles travaux du cabinet Van der Straeten, mais la méthode choisie pour la taxaiton ainsi qu'une estima-tion des montants pouvant être ré-coltés ne seront pas communiquées avant la semaine prochaine.

d'euros ciblant Doel 1 et 2. Notons

Bagarre juridique

pagarre juridique Le plus difficile dans ce dossier n'est pas l'intention politique – ni même le processus législuif – mais plutôt la soldité juridique de la proposi-tion. «Nous voulons éviter de nous retrouver devant les cours et tribu-nauxs, souligne Stéphanie Maquoi, rappelant cultum groupes d'apper pas l'intention politique – ni même le processus kigislatif – mais plutôt la solidité juridique de la proposition. «Nous voulons éviter de nous retrouver devant les cours et tribunaux», souligne Stéphanie Maquoi, rappelant qu'un groupe d'experts pas leur sort sans ciller.

composé de membres de la Creg, du SPF Économie et du SPF Finances a été détaché pour travailler la ques-tion. Ici, pour éviter de voir la taxe sur les surprofits ultérieurement cassée par la Cour constitutionnelle à la de-mande des entreprises visées, il s'agi-

habilement, da dé pour la ministre de l'Energie sera de justifier de façon objective et raisonnable pourquoici-bler les entreprises du secteur éner-gétique et pas les autres», nous expliquait d'ailleurs récemment l'avocat fiscaliste Denis-Emmanuel Philippe. Après la proposition de loi,